

Concours de duo chant classique et piano 7 au 15 juillet 2009

Inscriptions

1. Le concours est ouvert aux chanteurs classiques âgés de moins de 30 ans et aux pianistes accompagnateurs âgés de moins de 27 ans. Ces chanteurs classiques et ces pianistes accompagnateurs formant un duo seront étudiants ou diplômés d'écoles supérieures de musique.
2. Les inscriptions devront être postées avant le 1^{er} mai 2009 à l'adresse suivante : AFS Moniuszko, 72 rue Claude Decaen, 75012 Paris France. Les inscriptions peuvent être envoyées par E-mail à : moniuszko_association@yahoo.fr

Documents devant être présentés par le chanteur et le pianiste :

1. Le formulaire d'inscription
2. La copie des premières pages du passeport
3. Les copies des diplômes ou des attestations d'études dans un établissement musical.

Le Curriculum Vitae doit comprendre

1. Nom et prénom, titres et position du ou des principaux professeurs de musique et musique de chambre,
2. Eventuellement, citations des diplômes et récompenses obtenus
3. Actuelle occupation
4. Une photo couleur récente en format 9x12cm de chaque membre séparément, en gros plan.
5. Les documents peuvent être soumis en langue française, anglaise, russe polonaise, et italienne.

Règlement du concours

1. Ceux qui seront acceptés pour participer au concours recevront une invitation au plus tard le 15 mai 2009 par E-mail. **Une invitation par courrier postal sera envoyée uniquement aux citoyens des états nécessitant un visa d'entrée des autorités françaises**
2. Le montant de l'inscription sera de 70€ pour chaque membre du duo (140€ au total). Le montant de l'inscription ne sera pas rendu dans le cas du désistement du candidat.
3. Le trajet aller et retour, l'hébergement et la nourriture sont à la charge des concurrents ou de l'organisation sponsor.
4. A la demande des participants le comité d'organisation peut se charger de la réservation des chambres dans le site ou dans les hôtels environnants.

Répétitions

Les concurrents auront la possibilité de faire une répétition de 15 minutes avant l'audition devant le jury

Jury

Le jury sera composé d'éminents chanteurs et professeurs du monde entier.

Prix et récompenses

Association Française Stanislaw Moniuszko
Règlement du concours

Deux premiers prix avec une récompense de 2000€

Deux deuxièmes prix et récompense de 1500€

Deux troisièmes prix et récompense de 1000€

Quatre diplômes avec une récompense de 250€

Pour la distribution des prix le jury se donne le droit de :

- Ne pas attribuer tous les prix
- De diviser les prix entre les concurrents

Les organisations publiques, gouvernementales ou privées françaises et étrangères pourront attribuer des prix spéciaux.

Répertoire du concours

Le répertoire des œuvres obligatoires, demandées aux concurrents, comprend les mélodies (lieder) et les arias d'opéra.

A-Répertoire mélodies (lieder) : Dvorak, Moniuszko et Tchaïkowski. Pour ce dernier, on ne choisira pas les mélodies enfantines ; les mélodies florentines seront exécutées en langue italienne, et les mélodies dédiées à Désire Arto seront exécutées en langue française.

B-Répertoire d'arias des opéras de compositeurs slaves de la deuxième moitié du XIX siècle et du XX siècle:

1. Borodine : « Le Prince Igor »
2. Glinka : « Une vie pour le Tsar », « Rousslan et Ludmilla »
3. Dargomyjsky : « Rusalka », « Le convive de pierre »
4. Dvorak : « Dimitri », « Jakobin », « Le diable et Catherine », « Wanda », « Rusalka »
5. Kovarovic : « Têtes de chien »
6. Moniuszko : « Halka », « Le château hanté », « La comtesse »
7. Napravnik : « Dubrovsky »
8. Paderewski : « Manru »
9. Rymnski-Korsakov : « Sadko », « La légende de la ville invisible de Kiteje », « Sniegourotchka (Flocon de neige) »
10. Smetana : « La fiancée vendue », « Dalibor », « Le secret », « Libouche »
11. Flotov : « Martha »
12. Tchaïkovski : « Eugène Onéguine », « Mazepa », « La dame de pique » et « Iolanta ».
13. Janacek : « Katia Kabanova », « De la maison des morts », « Destinée », « La petite renarde rusée », « Jenufa »
14. Szymanowski : « Le roi Roger »

Déroulement du concours

- Le concours se déroulera en trois tours ouverts au public:
 - Premier tour : tous les concurrents inscrits.
 - Deuxième tour : sélection de la moitié des concurrents du premier tour
 - Troisième et dernier tour : seront admis, au maximum, 16 concurrents
- Après le troisième tour le jury délibèrera et attribuera les prix et récompenses

Association Française Stanislaw Moniuszko
Règlement du concours

- Au premier et deuxième tour , les concurrents devront exécuter 2 mélodies et 2 arias
- Au troisième tour la performance durera 30 minutes
- L'ordre des auditions sera établi par tirage au sort et sera conservé jusqu'à la fin de la compétition.
- Les concurrents doivent exécuter les œuvres en tonalité et langue originale
- Les œuvres chantées au premier tour ne pourront pas être exécutées au deuxième tour. Au troisième tour le concurrent pourra exécuter les œuvres chantées au premier et deuxième tour.
- Le changement de programme ne pourra se faire qu'exceptionnellement avec l'accord du jury du concours.
- Les concurrents doivent se procurer les partitions de musique.
- Le jury a le droit de réduire ou d'interrompre l'audition en cas de dépassement du temps imposé et en cas de qualité jugée insuffisante. Ceci étant décidé à l'unanimité par le jury.
- Les décisions du jury seront finales et ne pourront pas être modifiées.
- Les lauréats devront participer à deux ou trois concerts de clôture du concours.
- Le comité d'organisation du concours se réserve le droit de diffuser les concerts de clôture à la radio ou à la télévision, de les enregistrer sur vidéo ou sur CD et de les diffuser sans que les participants reçoivent une quelconque rémunération ou indemnité. La direction se réserve le droit de signer des contrats avec d'autres organismes pour distribuer les enregistrements mentionnés ci-dessus.